

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le 30 septembre de l'An Deux Mille Vingt et un à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 24/09/2021, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 25

GRIJOL Christian, ANDASMAS Anissa, STEFANUTTI Isabelle, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, CLEMENT Isabelle, DREANO Christelle, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs :

ABGUILLERM Christian, pouvoirs à ANDASMAS Anissa  
GUET François, pouvoirs à GRIJOL Christian  
MANNEVEAU Julie, pouvoirs à KERVAREC Ronan  
POULMARC'H Bertrand, pouvoirs à Dominique TILLIER  
GUILLEMOT André, pouvoirs à LE MOIGNE Philippe

Excusée : LAOUENAN-LE LEC Françoise

Secrétaire de séance : Ronan KERVAREC

**Délibération N° DE 87-2021**

**Objet : Proposition de levée de la garantie quadriennale – Abonné PDC 06857.01**

**Rapporteur : Hugues TUPIN**

En juillet 2021, Douarnenez communauté a reçu une réclamation concernant un abonné facturé à tort à l'assainissement collectif alors que non raccordable.

Sa demande porte sur le remboursement du trop-perçu par Douarnenez communauté soit 4 382,32 €.

Il est aujourd'hui proposé de régulariser la situation. Ce titre datant de plus de quatre ans il est nécessaire de faire une délibération pour lever la garantie quadriennale avant son mandatement.

**Vu les articles 1 et 6 de la loi N°68-1250 du 31/12/1968,**

**Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 13 septembre 2021,**

**Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 20 septembre 2021,**

**Il est proposé :**

- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer et exécuter tout document nécessaire à la mise en œuvre de la levée de garantie quadriennale pour permettre le mandatement du titre concernant l'abonné PDC 06857.01.**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.**

**Fait et délibéré le 30 septembre 2021.**

**Le Président,**

**Philippe AUDURIER**



REPUBLICQUE FRANCAISE  
DOUARNENEZ  
COMMUNAUTE  
★